

3 : Délibération N° 03/2023 subvention exceptionnelle pour les Boucles Drôme Ardèche

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 Euros pour la manifestation des boucles Drôme Ardèche, course cycliste qui passera sur notre territoire le samedi 25 février 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

4 : Délibération N° 04/2023 convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage : enfouissement la Bâtie de Crussol

Monsieur le Maire expose que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux HTA, BT, EP et de télécommunication sur le réseau de distribution publique d'électricité au lieu dit la Bâtie de Crussol.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.

3) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

POUR : 12 (dont 3 procurations) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 : Informations

➤ Travaux du Temple :

Rapporteur : Denis DUPIN

Le marché de travaux du Temple a été attribué à l'entreprise BATHAIL pour le lot 1 : déconstruction maçonnerie et le lot 2 charpente couverture zinguerie. Les travaux commenceront le 13 février.

Pendant la durée des travaux, la rue de la Ceinture et la rue du Château seront fermées à la circulation.

Les réunions de chantier auront lieu tous les mardi après midi.

Il convient de modifier la porte d'entrée du Temple. Un devis établi par la menuiserie DESPEYSES d'Alboussière a été validé pour un montant de 2075 € HT.

➤ Projet de l'esplanade :

Rencontre CAUE du 3 mars :

L'équipe municipale a sollicité le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) pour l'accompagner dans ce projet d'aménagement de l'esplanade. Une rencontre entre les élus et le CAUE est prévue en mairie de Champis le 3 mars. Un groupe de travail est désigné.

➤ Travaux en cours :

Rapporteur : Alain LADREYT

VOIRIE / TRAVAUX EN COURS :

Les dernières pierres ont été implantées en bordure des voies communales et Départementales. André Bosc continue la pose des derniers panneaux.



Réfection du chemin de Plaisance en gore fait par l'entreprise BOURGEAT TP et l'employé communal :



Carrefour Lotissement le Souledomati :

Les techniciens du Département dans le cadre de la mission d'assistance qui leur a été confiée ont présenté le projet d'aménagement du carrefour du lotissement le Souledomati le long de la RD 219 le vendredi 3 février aux élus de Champis. A noter que sur ce dossier, le Département nous a d'ores et déjà accordé une subvention de 36 500 €.



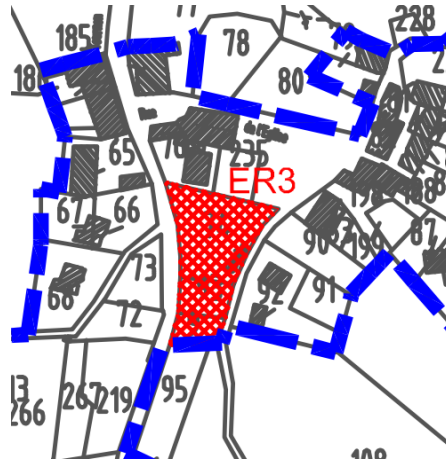
Cet aménagement est devenu nécessaire du fait de la construction du futur lotissement « le Havre de Champis » au Nord du lotissement « le Souledomati »

Rapporteur : Guy GAILLARD

Travaux dans les bâtiments communaux :
Peinture des volets de la MAM en cours

➤ **Arbitrage emplacement réservés Garnier / aire de jeux Champis Garnier :**

Les élus de Champis ont décidé d'annuler les 2 emplacements réservés inscrits au PLU : ER 3 : Création d'un espace de jeux Champis Garnier. Un courrier sera adressé prochainement aux 2 propriétaires concernés. (parcelles AS 74 et AS 93)



En effet, l'aire de jeux de Garnier sera aménagée dans le terrain communal (parcelle AS 73)



➤ **Transfert d'actif réseau AEP Souledomati :**

Rapporteur : Fabrice BASSET

Lors de la création des réseaux du lotissement le Souledomati en 2014, un compteur d'eau général avait été installé en début de lotissement. Il convient de transférer l'ensemble du réseau du lotissement au patrimoine du syndicat Eau Potable Crussol Pays de Vernoux. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil pour formaliser ce transfert d'actif.

➤ **ASL Souledomati (Association Syndicale Libre) désignation d'un représentant de la commune :**

Lors de la création du lotissement le Souledomati, les statuts d'une association syndicale libre ont été créés, proposés à chaque acquéreur. Tout acquéreur est de plein droit membre de cette ASL, le bureau n'a jamais été constitué. Nous avons sollicité le service juridique de la CCRC pour savoir il est obligatoire de constituer cette ASL, alors que depuis le début c'est

la collectivité qui assure la question et l'entretien des parties communes, en attente de leur retour.

➤ **Devenir des anciennes lames de déneigement de la commune :**

L'équipe municipale décide de récupérer les 3 anciennes lames de déneigement qui étaient stockées chez des particuliers.

➤ **Rencontre du 17 février des propriétaires forestiers :**



Invitation

Réunion d'information aux propriétaires de forêt

Madame, Monsieur,

La municipalité de Champis porte un intérêt particulier à la forêt sur son territoire. Privée à plus de 95 %, sa gestion nécessite un engagement collectif pour garantir les fonctions essentielles d'une forêt : produire du bois, préserver notre environnement et permettre les loisirs.

C'est pourquoi, la commune vous invite à une réunion d'information à destination des propriétaires forestiers : **le vendredi 17 février à 14h en mairie de Champis.**

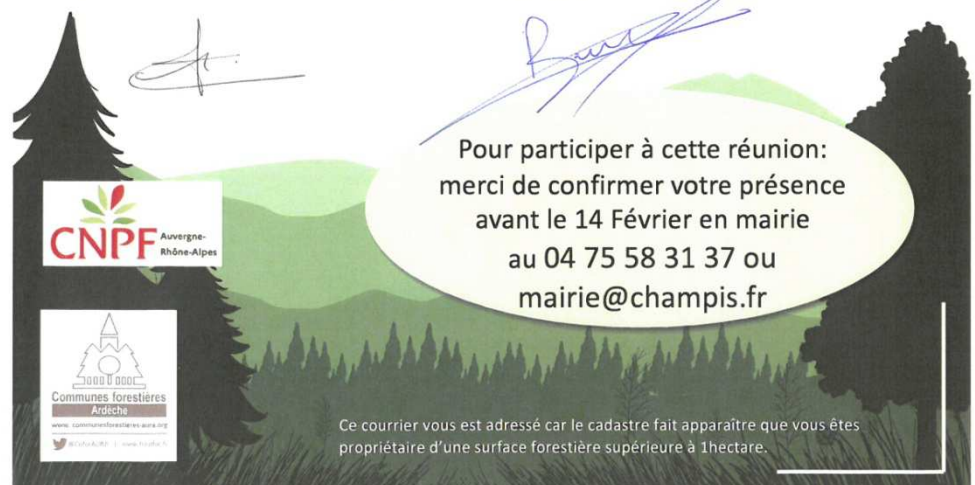
Cette réunion abordera les points suivants :

- Gérer sa forêt, se faire accompagner. Avec la présence d'un technicien forestier du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) ;
- Adapter sa gestion au changement climatique et préserver les forêts anciennes ;
- Les politiques municipales et intercommunales pour nos forêts ;
- Le foncier forestier : présentation des aides et outils pour la vente et l'achat de forêts ;
- La défense des forêts contre le risque incendie ;
- Les aides financières et techniques pour les propriétaires forestiers en Ardèche.

Dans l'attente de nous réunir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie LE MOULT (Adjointe Agriculture)

Fabrice BASSET (Adjoint Urbanisme)



Ce courrier vous est adressé car le cadastre fait apparaître que vous êtes propriétaire d'une surface forestière supérieure à 1hectare.

➤ **Commission des finances :**

Rapporteur : Angélique SOBOZYNSKI

La commission des finances (Angélique Sobozynski, Alain Ladreyt, Lucie Drevet, Clément Damiens, Fabrice Basset et Guy Gaillard) se réunira le mardi 21 février 2023 à 18h30 afin de préparer le budget primitif 2023 qui sera voté ainsi que le compte administratif lors de la séance du conseil municipal du 03 avril.

➤ **Projets voirie 2023 :**

Rapporteur : Alain LADREYT

Alain Ladreyt, Adjoint en charge de la voirie et les membres de la commission voirie se sont réunis afin de définir les projets « voirie » 2023 qui pourront être réalisés en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Les projets proposés par la commission sont :

- ❖ Aménagement du carrefour Souledomati
- ❖ Rue des Sources : bi-couche
- ❖ Ban Deyras : bi-couche
- ❖ Chemin de Morges

Les devis sont en cours, les arbitrages seront faits en adaptation avec l'enveloppe disponible.

➤ **La vie de l'EHPAD du Grand Pré :**

Rapporteur : Angélique SOBOZYNSKI

Présentation par Angélique SOBOZYNSKI, Vice-présidente du CIAS des différentes activités proposées aux résidents (médiation animale avec des lamas, biographie souvenirs, ...). Toutes les photos disponibles : [la Vie de l'EHPAD du Grand Pré - Commune de Champis](#)



2023

ACCUEIL
ITINÉRANT

LA TRIBU VIENT À VOTRE
RENCONTRE ...

BOFFRÉS

ST SYLVESTRE

CHAMPIS

ST ROMAIN de
LERPS

➤ **La Tribu organise des permanences dans les communes**

A partir de février 2023, La Tribu est dans chaque commune avec son accueil itinérant.

Chaque lundi, Laurence, chargée d'accueil de La Tribu ira à la rencontre des habitants dans les communes du territoire.



2023

ACCUEIL
ITINÉRANT

LA TRIBU
VOUS ACCUEILLE
LES LUNDIS
DE 15H30 À 18H30

- 13 MARS
- 24 AVRIL
- 12 JUIN
- 10 JUILLET

CHAMPIS



A LA MAIRIE

C'EST POUR TOUS



➤ **Questions diverses**

Point sur l'état des réseaux téléphoniques :

Un nouveau recensement des problèmes de téléphonie va être établi et transmis aux services compétents pour intervention.

Commissions :

La commission tourisme / agriculture (Nathalie Le Mout, Maryane Mayer, Marie-Béatrice Mignot, Lionel Fraisse, Clément Damiens et Bernard Abanozian) se réunira le 1^{er} mars à 18 h en mairie de Champis

La commission communication (Nathalie Le Mout, Lucie Drevet) se réunira le 20 février à 18 h 30 en mairie de Champis

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 06 mars 2023 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de Séance
Guy GAILLARD

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	03-2023	Subvention exceptionnelle pour la course cycliste les Boucles Drôme Ardèche	Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1
4	04-2023	Convention temporaire avec le SDE 07 de la maîtrise d'ouvrage : enfouissement réseaux la Bâtie de Crussol	Unanimité